



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2017**

Le Lundi vingt-sept mars deux mil dix-sept à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Saint Germain du Bel Air, régulièrement convoqué, s'est réuni à la SALLE DE CONSEIL, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. LABRANDE Patrick, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 23/03/2017. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/03/2017.

Etaient présents : LABRANDE Patrick, LEPOINT Jacqueline, LEMPEREUR Thierry, FARGES Gérard, NADAL Gérard, VIERS Sandrine, DALET Frédéric, AUBER Martine, VALLAT Claude, LANXAT Lucien, MOREAU Annie, BORIES Serge, CAVACCUITI Philippe, DEREIX Frédérique

Excusés avec procuration :

A été nommé Secrétaire de séance : MOREAU Annie

Délibération n°12/2017 : Approbation du compte de Gestion 2016- Budget principal- dressé par le Receveur

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick LABRANDE, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif qui sera présenté par la suite ;

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité, que le compte de gestion du **Budget Principal** dressé, pour l'exercice **2016**, par Monsieur BIZERN, Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n°13/2017 : Approbation du compte de Gestion 2016- service Camping- dressé par le Receveur

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick LABRANDE, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif qui sera présenté par la suite ;

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité, que le compte de gestion du **Camping** dressé, pour l'exercice **2016**, par Monsieur BIZERN, Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n°14/2017 : Approbation du compte de Gestion 2016- Budget Eau- dressé par le Receveur

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick LABRANDE, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif, qui sera présenté par la suite ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité, que le compte de gestion du **budget Eau** dressé, pour l'exercice **2016**, par Monsieur BIZERN, Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n°15/2017 : Approbation du compte de Gestion 2016- Budget Assainissement- dressé par le Receveur

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick LABRANDE, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif, qui sera présenté par la suite ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité, que le compte de gestion du **budget Assainissement** dressé, pour l'exercice **2016**, par Monsieur BIZERN, Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n°16/2017 : Approbation du compte de Gestion 2016- Budget Transport- dressé par le Receveur

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick LABRANDE, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif, qui sera présenté par la suite ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité, que le compte de gestion du **budget Transport** dressé, pour l'exercice **2016**, par Monsieur BIZERN, Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n°17/2017 : Approbation du compte de Gestion 2016- Budget Lotissement- dressé par le Receveur

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick LABRANDE, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif, qui sera présenté par la suite ;

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité, que le compte de gestion du **budget Lotissement** dressé, pour l'exercice **2016**, par Monsieur BIZERN, Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n°18/2017 : Approbation du compte Administratif 2016- Budget Principal

Le conseil municipal,

Considérant que M. Lucien LANXAT a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2016 ;

Considérant que M. LABRANDE Patrick, Maire, s'est retiré de la séance ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par le comptable et approuvé précédemment ;

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné ;

- 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés.....	30 262.81			228 757.40	30 262.81	228 757.40
Opérations de l'exercice....	92 806.42	81 660.72	470 998.35	592 466.20	563 804.77	674 126.92
TOTAUX.....	123 069.23	81 660.72	470 998.35	821 223.60	594 067.58	902 884.32
Résultats de clôture.....	41 408.51			350 225.25		308 816.74
Restes à réaliser.....	15 950.00	1 388.00			15 950.00	1 388.00
TOTAUX CUMULES.....	139 019.23	83 048.72	470 998.35	821 223.60	610 017.58	904 272.32
RESULTATS DEFINITIFS.	55 970.51			350 225.25		294 254.74

2° Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Vote et arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération n°19/2017 : Approbation du compte Administratif 2016- Camping

Le conseil municipal,

Considérant que M. Lucien LANXAT a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2016 ;

Considérant que M. LABRANDE Patrick, Maire, s'est retiré de la séance ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par le comptable et approuvé précédemment ;

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné ;

- 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés.....	23 074.55			9 687.16	23 074.55	9 687.16
Opérations de l'exercice....	25 251.10	23 074.55	50 958.56	59 253.65	76 209.66	82 328.20
TOTAUX.....	48 325.65	23 074.55	50 958.56	68 940.81	99 284.21	92 015.36
Résultats de clôture.....	25 251.10			17 982.25	7 268.85	
Restes à réaliser.....						
TOTAUX CUMULES.....	48 325.65	23 074.55	50 958.56	68 940.81	99 284.21	92 015.36
RESULTATS DEFINITIFS.	25 251.10			17 982.25	7 268.85	

2° Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et au crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Vote et arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération n°20/2017 : Approbation du compte Administratif 2016- Eau

Le conseil municipal,

Considérant que M. Lucien LANXAT a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2016 ;

Considérant que M. LABRANDE Patrick, Maire, s'est retiré de la séance ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par le comptable et approuvé précédemment ;

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés.....		83 583.95		4 152.05		87 736.00
Opérations de l'exercice....	6 231.00	8 229.00	41 550.68	41 700.45	47 781.68	49 929.45
TOTAUX.....	6 231.00	91 812.95	41 550.68	45 852.50	47 781.68	137 665.45
Résultats de clôture.....		85 581.95		4 301.82		89 883.77
Restes à réaliser.....						
TOTAUX CUMULES.....	6231.00	91 812.95	41 550.68	45 852.50	47 781.68	137 665.45
RESULTATS DEFINITIFS.		85 581.95		4 301.82		89 883.77

2° Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et au crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Vote et arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération n°21/2017 : Approbation du compte Administratif 2016- Assainissement

Le conseil municipal,

Considérant que M. Lucien LANXAT a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2016 ;

Considérant que M. LABRANDE Patrick, Maire, s'est retiré de la séance ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par le comptable et approuvé précédemment ;

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés.....		101 635.39		130 311.36		231 946.75
Opérations de l'exercice....	0	9 037.00	34 539.66	55 474.60	34 539.66	64 511.60
TOTAUX.....	0	110 672.39	34 539.66	185 785.96	34 539.66	296 458.35
Résultats de clôture.....		110 672.39		151 246.30		261 918.69
Restes à réaliser.....						
TOTAUX CUMULES.....	0	110 672.39	34 539.66	185 785.96	34 539.66	296 458.35
RESULTATS DEFINITIFS.		110 672.39		151 246.30		261 918.69

2° Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et au crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Vote et arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération n°22/2017 : Approbation du compte Administratif 2016- Transports

Le conseil municipal,

Considérant que M. Lucien LANXAT a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2016 ;

Considérant que M. LABRANDE Patrick, Maire, s'est retiré de la séance ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par le comptable et approuvé précédemment ;

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés.....		15 665.48		15 021.95		30 687.43
Opérations de l'exercice....	0	0	18 324.61	14 058.13	18 324.61	14 058.13
TOTAUX.....	0	15 665.48	18 324.61	29 080.08	18 324.61	44 745.56
Résultats de clôture.....		15 665.48		10 755.47		26 420.95
Restes à réaliser.....						
TOTAUX CUMULES.....	0	15 665.48	18 324.61	29 080.08	18 324.61	44 745.56
RESULTATS DEFINITIFS.		15 665.48		10 755.47		26 420.95

2° Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et au crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Vote et arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération n°23/2017 : Approbation du compte Administratif 2016- Lotissement

Le conseil municipal,

Considérant que M. Lucien LANXAT a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2016 ;

Considérant que M. LABRANDE Patrick, Maire, s'est retiré de la séance ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par le comptable et approuvé précédemment ;

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés.....				0.21	0	0.21
Opérations de l'exercice....	50 063.17	0	0	50 063.17	50 063.17	50 063.17
TOTAUX.....	50 063.17	0	0	50 063.38	50 063.17	50 063.38
Résultats de clôture.....				0.21		0.21
Restes à réaliser.....						
TOTAUX CUMULES.....	50 063.17	0	0	50 063.38	50 063.17	50 063.38
RESULTATS DEFINITIFS.	0	0	0	0.21	0	0.21

2° Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et au crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Vote et arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération n°24/2017 : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016- BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Après avoir entendu le compte administratif du budget principal de l'exercice 2016;
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2016 ;
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2015	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	RESTES A REALISER 2015	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-30 262.81 €		-11 145.70 €	Dépenses 15 950.00 €	-14 562.00 €	-55 970.51 €
FONCT	293 440.21 €	64 682.81 €	121 467.85 €	1 388.00 € Recettes		
						350 225.25 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide, à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	350 225.25 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	55 970.51 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	294 254.74 €
Total affecté au c/ 1068 :	55 970.51 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	
Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

Délibération n°25/2017 : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016- CAMPING

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Après avoir entendu le compte administratif du camping de l'exercice 2016;
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2016 ;
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2015	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-23 074.55 €		-2 176.55 €	Dépenses 0,00 €	0,00 €	-25 251.10 €
				0,00 €		
FONCT	32 761.71 €	23 074.55 €	8 295.09 €	Recettes		17 982.25 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2016	17 982.25 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		17 982.25 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		0€
Total affecté au c/ 1068 :		17 982.25 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2016	0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002)		

Délibération n°26/2017 : ADMISSION EN NON VALEUR

M. le Maire informe l'assemblée que des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget principal ainsi que sur le budget de l'eau. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public.

Il convient donc de les admettre en non-valeur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M49, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'Assemblée Délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Décide

- d'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 29.40€ sur le budget principal et de 419.12€ sur le budget de l'eau, correspondant aux listes des produits irrécouvrables n°534550235 (budget principal) et n° 500660235 (service de l'eau) dressées par le comptable public.

Budget principal

Exercice 2015

Réf de la pièce	Montant	Nature de la recette	Service concerné
T-100	5.60 €	Facture de Garderie	Garderie périscolaire
T-127	5.60€	Facture de Garderie	Garderie périscolaire
T-162	5.60€	Facture de Garderie	Garderie périscolaire
T-71	12.60€	Facture de Garderie	Garderie périscolaire
TOTAL	29.40 €		

Budget de l'eau

Exercice 2012

Réf de la pièce	Montant	Nature de la recette	Service concerné
R-1-116	104.78 €	Facture d'eau	eau
TOTAL	104.78 €		

Exercice 2013

<i>Réf de la pièce</i>	<i>Montant</i>	<i>Nature de la recette</i>	<i>Service concerné</i>
R-3-118	104.78 €	Facture d'eau	eau
TOTAL	104.78 €		

Exercice 2014

<i>Réf de la pièce</i>	<i>Montant</i>	<i>Nature de la recette</i>	<i>Service concerné</i>
R-6-115	104.78 €	Facture d'eau	eau
TOTAL	104.78 €		

Exercice 2015

<i>Réf de la pièce</i>	<i>Montant</i>	<i>Nature de la recette</i>	<i>Service concerné</i>
R-3-110	104.78 €	Facture d'eau	eau
TOTAL	104.78 €		

Les sommes nécessaires sont prévues au chapitre 65, article 6541 de chaque budget concerné

Délibération n°27/2017 : Vote des taux d'imposition 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de modifier les taux d'imposition pour l'année **2017** de la façon suivante :

2016	Taxe d'habitation :	11.63 %	2017	Taxe d'habitation :	11.63 %
rappel	Taxe foncière (bâti) :	17.50 %		Taxe foncière (bâti) :	17.50 %
	Taxe foncière (non bâti) :	117.48 %		Taxe foncière (non bâti) :	117.48 %
	C.F.E :	15.16 %			

Délibération n°28/2017 : Camping Municipal le Moulin Vieux- remboursement de dépense

Monsieur le maire expose :

Madame AURIOL Marie-Hortense était gestionnaire du camping Le moulin Vieux jusqu'au 31 décembre 2015.

A ce titre, elle supportait les frais afférents au remplissage des réservoirs de gaz.

La dernière facture datait du 21/10/2015 pour une quantité de 458 Kg et pour un montant de 999€ TTC.

Suite à la décision de Mme AURIOL de mettre un terme à la convention de délégation de service public et suite à la décision de la commune de reprendre le camping en régie pour la saison 2016, Monsieur le Maire propose de rembourser à Madame AURIOL la somme de 999 € correspondant à la valeur du gaz restant dans le réservoir à l'ouverture du site.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité

- de **REMBOURSER** à Madame AURIOL Marie-Hortense la somme de 999 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater cette somme.

Délibération n°29/2017 : Subvention d'équipement du budget principal au budget annexe du transport.

M. le Maire expose :

Le budget du transport demande de prévoir le remplacement du bus, qui a été acheté en 2007. Malheureusement compte tenu de la baisse des résultats, due notamment à la baisse des subventions du Département, le montant prévu en dépense d'investissement à cet effet n'est pas assez important.

Il est donc proposer de verser une subvention du budget principal vers le budget annexe du transport d'un montant de 2 332 euros, afin de disposer de la somme de 20 000€ pour le renouvellement du véhicule.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Procède au versement d'une subvention exceptionnelle de 2332 euros du budget primitif commune vers le budget annexe du transport au titre de l'exercice 2017 ;
- Décide d'inscrire ce montant en recette d'investissement du budget annexe du transport, chapitre 13, article 131 ;
- Décide d'inscrire ce montant en dépenses d'investissement du budget commune, chapitre 20, article 2041641.

Délibération n°30/2017 : Vote du Budget commune 2017

M. le maire propose au conseil, au terme d'une présentation, d'approuver le budget primitif 2017 commune qui s'équilibre de la manière suivante :

Dépenses FONCTIONNEMENT			Recettes FONCTIONNEMENT		
Chap.	Libellé	Proposition	Chap.	Libellé	Proposition
011	Charges générales	189 400	013	Produits de gestion courante	1 600
012	Charges de personnel	228 420	70	Produits des services	101 900
014	Atténuation de produits	29 893	73	Impôts et taxes	192 900
65	Autres charges de gestion courante	87 050	74	Dotations subventions	224 100
66	Charges Financières	9 000	75	Autres produits de gestion courante	32 500
67	Charges exceptionnelles	700	76	Produits financiers	2
022	Dépenses imprévues	3 528	77	Produits exceptionnels	23 000
023	Virement à la section d'investissement	315 493	002	Résultat reporté	294 254
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	6 772			
Total		870 256	Total		870 256

Dépenses INVESTISSEMENT			Recettes INVESTISSEMENT		
Chap.	Libellé	Proposition	Chap.	Libellé	Proposition
001	Résultat reporté	41 408	10	Dotations, fonds divers et réserves	5 000
16	Emprunts et dettes assimilées	42 500	1068	Affectation du résultat de fonctionnement	55 970
165	Dépôts et cautions	500	13	Subvention d'investissement	2 300
020	Dépenses imprévues	10 000	16	Emprunts et dettes assimilés	580
204	Etb. IC Biens mobiliers, matériel	2 332	021	Virement du fonctionnement	315 493
041	Intégration étude salle des fêtes	50 000	040	Op d'ordre transfert entre sections	6 772
27	Subvention budget lotissement	15 000	041	Opération patrimoniales	50 000
Op 163	Rénov. salle des fêtes	69 000			
Op 171	Aménagement zone au	2 000			
Op 190	Etude diagnostic accessibilité.	10 000			
Op 201	Révision PLU	25 000			
Op 203	Restauration tableaux Eglise	1 890			
Op 210	Groupe électrogène	2 000			
Op 211	Informatique Mairie	4 060			
Op 212	Horloge éclairage public	12 500			
Op 213	Rénov. maison du chef gendarmerie	3 100			
Op 214	Aménagement sécurité traverse bourg	20 233			
Op 215	IRVE Borne électrique	6 000			
Op 216	Etude rénovation appart. Gendarmerie	10 000			
Op 217	Etude école	30 000			
Op 218	Matériel technique	21 500			
Op 219	Equipement numérique école	2 530			
Op 220	Rénovation grange Lorthe	20 000			
Op 221	Rénovation Passerelle Plan d'eau	20 000			
	Restes à réaliser 2016	15 950		Restes à réaliser 2016	
	Op. 203 Restaur. tableaux Eglise	2 610		Op. 203 Restaur. tableaux Eglise	1 388
	Op. 211 Informatique Mairie	1 440			
	Op. 213 Rénovation maison du chef gendarmerie	6 900			
	Op 214 Aménagement sécurité traverse du bourg	5 000			
Total		437 503	Total		437 503

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **approuve** à l'unanimité le budget primitif 2017 de la Commune tel que présenté ci-dessus
- **autorise** M. le Maire à prendre les mesures et signer les documents nécessaires à son exécution.
- **décide** d'affecter des enveloppes budgétaires pour les subventions et contingents comme suit (les subventions sont votées une à une) :

Subventions 2017 aux associations (art. 6574)		
Amicale des sapeurs-pompiers		100,00 €
Association d'animations		200,00 €
Association des donateurs de sang		70,00 €
Association des marchés d'été		250,00 €
Association Plaiforme		30,00 €
Athlétisme Gigouzac St Germain	adultes	300,00 €
Athlétisme Gigouzac St Germain	enfants	300,00 €

Chambre des métiers		80,00 €	
Club Vermeil		200,00 €	M. LEMPEREUR ne prend pas part au vote
Comité des fêtes		2 000,00 €	Mme LEPOINT ne prend pas part au vote
Comité des fêtes	<i>chapiteau/podium</i>	1 000,00 €	Mme LEPOINT ne prend pas part au vote
Comité des fêtes	<i>La Perlinette</i>	150,00 €	Mme LEPOINT ne prend pas part au vote M. FARGES ne prend pas part au vote
Ecole de Concorès	<i>coopérative scolaire</i>	385,00 €	
Ecole de Saint Germain du Bal Air	<i>coopérative scolaire</i>	535,00 €	
Ecole de Saint Germain du Bal Air	<i>arbre de Noël</i>	460,00 €	
Etoile Sportive St Germain		2 200,00 €	Mme LEPOINT ne prend pas part au vote
FNACA		45,00 €	
Musée de la Résistance		70,00 €	
Nature Environnement Patrimoine		150,00 €	M. NADAL ne prend pas part au vote
Société de chasse "La Diane"		350,00 €	M. VALLAT ne prend pas part au vote
Société de pêche AAPPMA de Gourdon		100,00 €	
Société de pétanque		400,00 €	
Tous ensembles pour les gares		50,00 €	
VMEH		100,00 €	Mme AUBER ne prend pas part au vote
Mutuelle coups durs		80,00€	
Jeunes agriculteurs du Lot		2 500,00€	
Total		12 105 €	

Délibération n°31/2017 : Vote du Budget Camping 2017

M. le maire propose au conseil, au terme d'une présentation, d'approuver le budget primitif 2017 camping qui s'équilibre de la manière suivante :

Dépenses de Fonctionnement			Recettes de Fonctionnement		
Chap.	Libellé	Proposition	Chap.	Libellé	Proposition
011	Charges générales	48 000	002	Résultat reporté	
012	Charges de personnel	46 610	013	Produits de gestion courante	
023	Virement à la section d'investissement	47 145	70	Produit des services	127 560
65	Autres charges de gestion courante	5	74	Dotations, subventions	15 000
66	Charges Financières	800	75	Autres produits de gestion courante	
Total		142 560	total		142 560
Dépenses d'Investissement			Recettes d'Investissement		
Chap.	Libellé	Proposition	Chap.	Libellé	Proposition
001	Déficit reporté	25 251	021	Virement du Fonctionnement	47 145
16	Emprunts et dettes	26 490	10	Excédent de Fonct. Capitalisé	17 982
21	Immobilisations corpo.	13 386			
Total		65 127	total		65 127

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité le budget primitif 2017 du camping ;
- Autorise M. le Maire à prendre les mesures et signer les documents nécessaires à son exécution.

Délibération n°32/2017 : Vote du Budget service de l'eau 2017

M. le maire propose au conseil, au terme d'une présentation, d'approuver le budget primitif 2017 service de l'eau qui s'équilibre de la manière suivante :

Dépenses de Fonctionnement			Recettes de Fonctionnement		
Chap.	Libellé	Proposition	Chap.	Libellé	Proposition
011	Charges générales	22 255	002	Résultat reporté	4 301
012	Charges de personnel	7 560	70	Produit des services	41 890
014	Atténuation de produits	5 510	75	Autres produits de gestion courante	700
023	Virement à la section investissement	1 000			
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	8 436			
65	Autres charges de gestion courante	530			
67	Charges exceptionnelles	500			
68	Dotations aux amortis. et provisions	1 100			
Total		46 891	total		46 891
Dépenses d'Investissement			Recettes d'Investissement		
Chap.	Libellé	Proposition	Chap.	Libellé	Proposition
020	Dépenses imprévues	2 000	001	Résultat reporté	85 581
20	Immobilisations incorporelles	25 000	021	Virement de la section fonctionnement	1 000
21	Immobilisations corporelles	68 017	040	Opérations d'ordre de transfert entre section	8 436
Total		95 017	total		95 017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **approuve** à l'unanimité le budget primitif 2017 du service de l'eau.
- **Autorise** M. le Maire à prendre les mesures et signer les documents nécessaires à son exécution.

Délibération n°33/2017 : Vote du Budget Assainissement 2017

M. le maire propose au conseil, au terme d'une présentation, d'approuver le budget primitif 2017 Assainissement qui s'équilibre de la manière suivante :

Dépenses de Fonctionnement			Recettes de Fonctionnement		
Chap.	Libellé	Proposition	Chap.	Libellé	Proposition
011	Charges générales	20 500	002	Résultat reporté	151 246
012	Charges de personnel	17 640	70	Produit des services	44 000
014	Atténuation de produits	4 690	74	Subvention d'exploitation	6 500
022	Dépenses imprévues	3 200	75	Autres produits de gestion courante	5
023	Virement à la section d'investissement	143 534			
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	9 037			
65	Autres charges de gestion courante	1 150			
68	Dotations aux amortis et provisions	2 000			
Total		201 751	total		201 751
Dépenses d'Investissement			Recettes d'Investissement		
Chap.	Libellé	Proposition	Chap.	Libellé	Proposition
OP 10	Agrandissement Station	113 000	001	Résultat reporté	110 672
020	Dépenses imprévues		021	Virement du fonctionnement	143 534
21	Immobilisations corporelles	150 243	040	Opérations d'ordre de transfert entre section	9 037
Total		263 243	total		263 243

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **approuve** à l'unanimité le budget primitif 2017 du service assainissement.
- **autorise** M. le Maire à prendre les mesures et signer les documents nécessaires à son exécution.

Délibération n°34/2017 : Vote du Budget Transports 2017

M. le maire propose au conseil, au terme d'une présentation, d'approuver le budget primitif 2017 du service transports qui s'équilibre de la manière suivante :

Dépenses de Fonctionnement			Recettes de Fonctionnement		
Chap.	Libellé	Proposition	Chap.	Libellé	Proposition
011	Charges générales	6 400	002	Résultat reporté	10 755
012	Charges de personnel	9 000	70	Prestations de services	
022	Dépenses imprévues	912	74	Subvention d'exploitation	7 560
023	Virement à la section d'investissement	2 003			
Total		18 315	total		18 315
Dépenses d'Investissement			Recettes d'Investissement		
Chap.	Libellé	Proposition	Chap.	Libellé	Proposition
21	Immobilisations corporelles	20 000	001	Excédent reporté	15 665
			021	Virement du Fonctionnement	2 003
			13	Subvention d'investissement	2 332
Total		20 000	total		20 000

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **approuve** à l'unanimité le budget primitif 2017 du service transports.
- **autorise** M. le Maire à prendre les mesures et signer les documents nécessaires à son exécution.

Délibération n°35/2017 : Vote du Budget Lotissement 2017

M. le maire propose au conseil, au terme d'une présentation, d'approuver le budget primitif 2017 commune qui s'équilibre de la manière suivante :

Dépenses de Fonctionnement			Recettes de Fonctionnement		
Chap.	Libellé	Proposition	Chap.	Libellé	Proposition
011	Charges générales	15 000	002	Résultat reporté	50 063.38
023	Virement à la section d'investissement	50 063.38	042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	105 185
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	90 185	75	Autres produits de gestion courante	5
65	Autres charges de gestion courante	5			
Total		155 253.38	total		155 253.38
Dépenses d'Investissement			Recettes d'Investissement		
Chap.	Libellé	Proposition	Chap.	Libellé	Proposition
001	Solde d'exécution de la section inv.	50 063.17	021	Virement de la section de fonctionnement	50 063.38
040	Terrains aménagés	105 185	040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	90 185
			16	Emprunts et dettes	14 999.79
Total		155 248.17	total		155 248.17

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **approuve** à l'unanimité le budget primitif 2017 du lotissement.
- **autorise** M. le Maire à prendre les mesures et signer les documents nécessaires à son exécution.